

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 AOÛT 2025**

### **COMPTE RENDU**



**Nous vous remercions d'être venus encore une fois si nombreux participer à notre réunion.**

**Beaucoup d'entre vous, fidèles à ce rendez-vous annuel, sont en conséquence familiarisés avec le déroulement de nos assemblées.**

L'importance de la période très spécifique que nous allons vivre, avec les élections municipales qui se tiendront dans quelques mois, nous a incités à modifier le processus habituel, qui consistait à exposer notre perception de la vie de Cavalaire, et les options prises par la municipalité.

Cette année, l'objet de notre réunion était de permettre aux candidats déclarés à cette élection, de présenter leur programme, à partir des thèmes essentiels pour notre qualité de vie, que nous avons sélectionnés, et de répondre à vos questions.

Nous vous avons donné la parole, et vous avez posé de nombreuses questions pertinentes sur des sujets qui vous préoccupent.

Nous présentons nos excuses à ceux qui en fin de séance, auraient apprécié disposer de plus de temps pour s'exprimer, mais nous ne souhaitons pas vous retenir au-delà de midi. Et si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions dans ce compte rendu, n'hésitez pas à nous écrire : [contact@cavalaire-environnement.com](mailto:contact@cavalaire-environnement.com)

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Dans ce compte rendu, nous tentons de restituer au mieux les propos tenus lors de cette réunion, sans pour autant prétendre être exhaustifs.

Il convient de rappeler à certains que nous sommes une association apolitique et nous ne prendrons parti pour aucune liste candidate.

Mais nous porterons le plus grand intérêt aux programmes de tous les candidats. Nous nous autoriserons à en faire l'analyse, à les commenter, voire les critiquer, et nous vous apporterons notre vision des promesses qui nous seront faites.

**L'exercice auquel nous nous livrons se qualifie pour les esprits ouverts, d'action démocratique, et les 250 personnes présentes ce 5 août à la salle des fêtes de Cavalaire l'ont bien compris. Voir photo ci-dessous.**



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Nous avons invité comme il se doit Monsieur le Maire, mais il ne nous a pas répondu, alors nous avons dialogué avec Monsieur Nicolas Rodriguez, qui nous a fait le plaisir de bien vouloir venir répondre à vos questions, et nous présenter les principales options de son programme, qu'il a décidé de soumettre aux Cavalairois durant la prochaine campagne électorale, que vous retrouverez au fil du temps sur son site [Cavalaire, notre commune](#).

Nous le remercions d'être avec nous ce matin

Monsieur le Maire a échafaudé un article destiné à la presse. Voir : [Var matin de ce 5 août 2025](#), et nous a délégué un distributeur de tracts. Voir : « [La Tribune de Monsieur le Maire](#) ». Les deux publications avaient probablement vocation à discréditer le **Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire**. L'objectif a-t-il été atteint ?

Ce messenger mandaté par Monsieur le Maire, s'est autorisé à distribuer ces tracts, sans notre consentement bien évidemment.

Pour enrichir son action, il s'est montré fort bruyant en fin d'assemblée. Nous avons tous été surpris par cette méthode d'expression, qui n'apporte aucune contribution aux débats et a choqué par son côté dissonant.

Merci à Var matin qui le 11 août nous a crédité d'un bon résumé, avec un encart en première page. Nous pardonnerons au journaliste de ne pas avoir bien compté : **250** personnes étaient présentes, pas "un peu plus de 200". Voir : [Vm 11 août 2025](#).

**Durant la première période** de cette réunion, comme la règle le veut, nous avons traité la séquence commune à toute assemblée générale d'association, en évoquant : rapport moral, rapport financier, composition du Conseil d'administration etc.

**Au cours de la seconde période** des questions étroitement liées à la vie des Cavalairois, divisées en 4 chapitres ont été analysées avec Monsieur Nicolas Rodriguez, qui nous a indiqué quelles seraient les options qu'il prendrait, s'il était élu.

- **LES DOSSIERS EN JUSTICE PORTÉS PAR LE CSBC**
- **LES GRANDS PROJETS**
- **L'URBANISATION**
- **LA QUALITÉ DE VIE**

Encore merci à vous tous qui avez permis le déroulement de cette assemblée riche, constructive et cordiale.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## LA PREMIÈRE PÈRIODE DE CETTE ASSEMBLÉE

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'A.G. DE 2024

Ce compte rendu a été envoyé à tous les adhérents du CSBC, par mail ou par voie postale, en août 2024, il reste disponible sur notre site : [CR-AG 2024 CSBC](#)

Le Président soumet à l'Assemblée, l'approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale d'août 2024.

1<sup>re</sup> résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle précédente qui s'est tenue le 5 août 2024

### RAPPORT FINANCIER

#### SITUATION FINANCIERE AU 31 MAI 2025

Solde compte de dépôts au 31 mai 2024	1990,04
Solde livret A au 31 mai 2024	34207,88
Intérêts livret A au 31 décembre 2024	896,24
Encaissements cotisations et dons au 31 mai 2025	7635,00
Dons Hôtel rue des Maures au 31 mai 2025	5884,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50613,16</b>
Journaux	141,79
Cotisations (associations)	238,00
Indemnités kilométriques président	500,00
Fournitures de bureau et interventions sur PC	155,18
Photocopies – Communication	3739,17
Affranchissements	0

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Hébergement site web – nom du domaine	163,88
Frais judiciaires	12156,00
Assurance RC	119,53
Divers	277,85
Frais tenue de compte et carte bleue	97,87
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>17589,27</b>

<b>TRESORERIE AU 31 MAI 2025</b>	<b>30029,15</b>
Solde compte de dépôts	4925,03
Solde livret A	25104,12
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 3174,03</b>

## TABLEAU DE SYNTHÈSE

AU 1er JANVIER	ENCAISSEMENTS	DÉPENSES	TRÉSORERIE
2025	14415	17589	30029
2024	10600	24446	36198
2023	9700	5361	45.811
2022	7.910	3.426	44.557
2021	1.255	11.161	36.463
2020	8.417	7.892	46.148
2019	8.560	6.250	45.291
2018	8.970	7.295	42.820
2017	8.735	4.671	39.387

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Nous constatons des dépenses soutenues et des encaissements de dons, liés aux actions en justice en cours, et spécifiquement en faveur du dossier de l'Hôtel Villa Provençale, que nous évoquerons un peu plus tard.

Les dépenses encore très importantes, trouvent également leur justification dans les actions en justice que nous avons engagées concernant : Alpazur et l'Hôtel Villa Provençale.

Néanmoins notre réserve de trésorerie nous permet de poursuivre nos actions en justice.

## Bilan du nombre de nos adhérents à jour de cotisation :

AU 31 MAI	NOMBRE d'ADHÉRENTS
2025	244 (415 inscrits)
2024	249 (400 inscrits)
2023	254
2022	247
2021	43 (COVID, année blanche)
2020	274
2019	295
2018	290
2017	293
2016	283
2015	260
2014	243
2013	234
2012	214
2011	210

Le nombre de nos adhérents, tout en état stable dans le temps, apparaît insuffisant, car nous avons besoin d'être soutenus dans les démarches que nous entreprenons en faveur de la préservation de notre si précieuse cité. L'argent que peut apporter à l'association une adhésion renforce notre pouvoir d'action et notre capacité à nous faire entendre.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## MONTANT DE LA COTISATION POUR 2025

L'Assemblée accepte à l'unanimité la proposition du Conseil d'Administration, de maintenir, pour l'exercice 2025, la cotisation d'un montant de 30 euros pour le premier adhérent de la famille, 20 euros pour le conjoint et 5 euros pour les jeunes de moins de 18 ans et étudiants jusqu'à 26 ans.

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation des comptes.

### 2<sup>e</sup> résolution :

L'Assemblée après avoir pris connaissance du rapport financier, donne quitus de leur gestion aux Membres du Conseil pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉ

### Fonctionnement en réseau des associations de protection de l'environnement



Nous devons rappeler ce que nous vous disons chaque année.

Le fonctionnement en réseau des Associations de Protection de l'Environnement, est toujours très actif. Plus que jamais, il nous permet de fédérer nos ressources, nos compétences, nos expériences, et ainsi d'être plus efficaces.

**Avec FNE Var ou 83.** Association agrée protection de l'environnement, relations riches et fluides, animées par le même président.

**Avec FNE-PACA.** Association disposant d'une forte compétence et d'une grande capacité d'action, du fait de ses 11 salariés. Son vaste champ d'intervention : juridique, aménagement du

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

territoire, biodiversité, climat, énergie, eaux et milieux aquatiques, prévention et gestion des déchets etc.

**FNE nationale.** Nous avons peu de relations directes, sauf avec le service juridique.

**Le Conseil d'Administration du CSBC**, au cours de l'année écoulée, s'est réuni 5 fois, et s'est intéressé à certains travaux dans la Commune, mais également dans le Golfe de Saint-Tropez, dans le Département du Var et dans la Région PACA, dont les thèmes sont évoqués ci-après :

## À CAVALAIRE

- La révision du PLU
- Les Flots Bleus – Alpazur - L'Hôtel Villa Provençale
- Les permis de construire litigieux ou non respectés
- L'aménagement du port, du centre-ville
- La qualité de vie, les incivilités

## DANS LE GOLFE DE ST TROPEZ, LE VAR ET EN RÉGION PACA AVEC FNE 83 et FNE-PACA

- Le permis de construire du Yotel à Cogolin
- Les PLU des communes du Golfe de St-Tropez
- Les parcs photovoltaïques indésirables dans des espaces naturels
- De nombreux dossiers en justice
- La protection du Tombolo à Giens
- Les commissions préfectorales et comités de pilotage, groupes de travail, en général avec FNE-PACA
- La raréfaction de l'eau
- Le développement du territoire
- Le plan de protection de l'atmosphère (PPA), avec ATMOSUD. Mesure de la pollution atmosphérique par un réseau de capteurs répartis dans le Var.

## CE QUI VA NOUS PRÉOCCUPER DURANT LE PROCHAIN EXERCICE

Les activités à venir du CSBC correspondront vraisemblablement à celles des années précédentes, mais pourront évoluer en fonction des événements, des projets en cours.

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS PAR LE CSBC DANS LE PASSÉ

Ces résultats pour certains anciens, sont le fruit d'un travail obstiné des acteurs du CSBC qui nous ont précédés. Ils méritaient d'être rappelés.

- Abandon de l'incinérateur du Fenouillet
- Abandon méga zone industrielle du Fenouillet
- Annulation dernière tranche des Collières

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- Abandon du projet de jetée avec station-service pour les jet-skis à Pardigon
- Arrêt du projet de Pierre & Vacances à Pardigon
- Annulation partielle du PLU de décembre 2005
- Annulation partielle du PLU de juillet 2013
- Annulation partielle du PLU de décembre 2016

**Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation du rapport moral d'activité.**

## **3<sup>e</sup> résolution :**

**L'Assemblée après en avoir pris connaissance approuve le rapport moral d'activité pour l'exercice 2024.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La composition du Conseil d'Administration se présente comme suit :

- Mesdames COMBES et VALETTE,
- Messieurs BONHOMME, DZIKOWSKI, JACOMET, LE GUENNEC, RADVANYI et SIBI

Madame VALETTE et Monsieur SIBI dont les mandats arrivent à expiration, soumettent leur candidature à votre approbation.

**Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation des candidatures citées ci-dessus, au Conseil d'Administration de l'Association.**

## **4<sup>e</sup> résolution :**

**L'Assemblée approuve à l'unanimité, la candidature de Madame VALETTE et de Monsieur Sibi.**

Nous rappelons que notre Conseil d'Administration a encore besoin de se renforcer. Nous ne recherchons pas nécessairement des experts, mais des personnes motivées par notre activité, qui disposent d'un peu de temps et qui demeurent à Cavalaire au moins 10 mois par an. Vous pouvez déposer votre candidature en nous adressant un mail à l'adresse : [contact@cavalaire-environnement.com](mailto:contact@cavalaire-environnement.com) ou en téléphonant au 06 66 33 51 98.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## LA SECONDE PÉRIODE DE CETTE ASSEMBLÉE

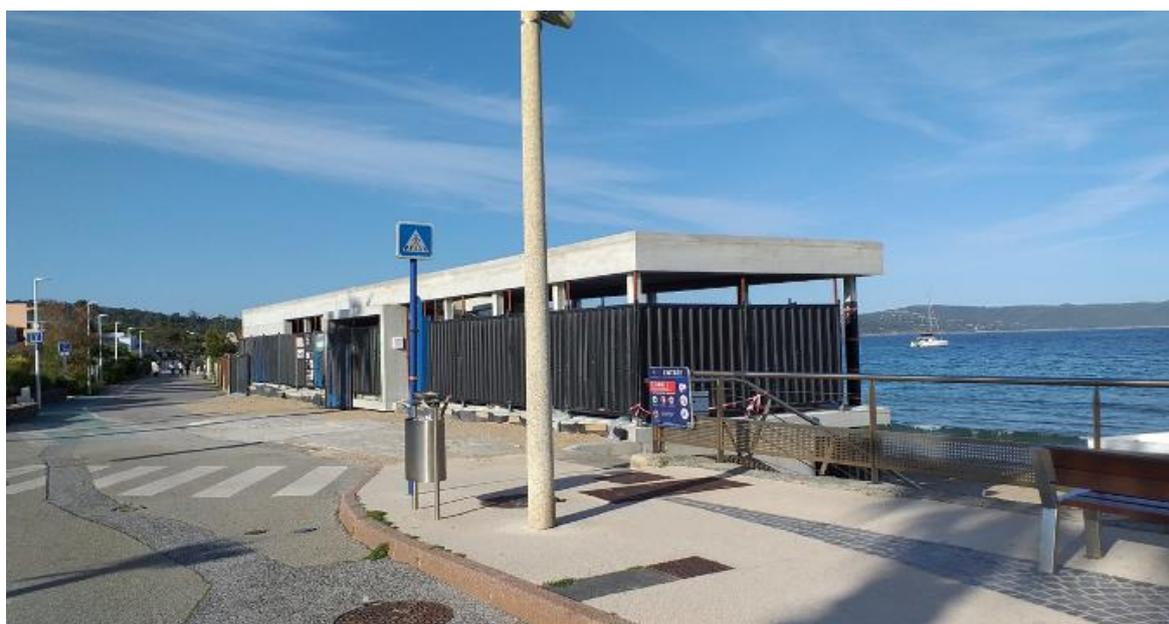
### LES DOSSIERS EN JUSTICE PORTÉS PAR LE CSBC

**L'avenir des Flots Bleus et d'Alpazur bien installés sur la plage de Cavalaire ?**



### LES FLOTS BLEUS

**Perspective envisagée pour ce bâtiment édifié sans permis de construire ?**



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement



Rapide historique.

- **Octobre 2017** : permis de construire accordé pour une extension de 32 m<sup>2</sup> démontable, située à l'Est du restaurant existant. Démontable pour satisfaire à un critère du PLU.
- **Mars 2018** : recours au Tribunal Administratif, porté par un tiers situé à l'arrière des Flots Bleus, pour annulation du permis de construire.
- **Décembre 2020 - janvier 2021** : démolition complète du bâtiment puis reconstruction sans permis.
- **Début 2021** : notre intervention auprès de Monsieur le Maire sans succès.
- **Avril 2021** : ordonnance du Tribunal Administratif pour Arrêté interruptif de travaux (AIT), suite à notre requête.
- **Mai 2021** : annulation du permis de construire **d'octobre 2017**, au Tribunal Administratif, suivi **d'un appel déposé par la Mairie** et le pétitionnaire. Étrange cette tentative de défendre un permis de construire qui ne peut plus s'exercer.
- **Février 2022** : **rejet** de l'appel
- **En parallèle, en juin 2021, dossier porté par le CSBC au Tribunal Judiciaire**, contre le pétitionnaire pour infraction au code de l'urbanisme. **Et nous en sommes toujours dans la phase d'instruction.**

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

**L'objectif est d'obtenir la démolition complète du bâtiment et la restitution aux Cavalairois de cette partie de plage.**

## **L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :**

Les 2 sujets bien que dissociés, pourraient être réunis puisqu'ils sont dans la même configuration en termes d'urbanisme, et dans les deux cas nous sommes sur des dossiers bloqués juridiquement. Nous sommes dans le contexte du phénomène de l'érosion et du trait de côte, ce sont donc des bâtiments qui n'ont pas vocation à être reconstruits, c'est ce que l'Etat demande aux collectivités pour l'avenir.

Notre objectif serait d'acquérir ces bâtiments pour les détruire, sauf si la justice est plus rapide que nous. Pour ceci nous disposons de l'option amiable, je me suis déjà rapproché d'un des deux propriétaires, qui n'est pas opposé, et nous avons l'option de la puissance publique avec expropriation, afin de satisfaire à l'intérêt général, avec remise en état de cette partie de plage de Cavalaire.

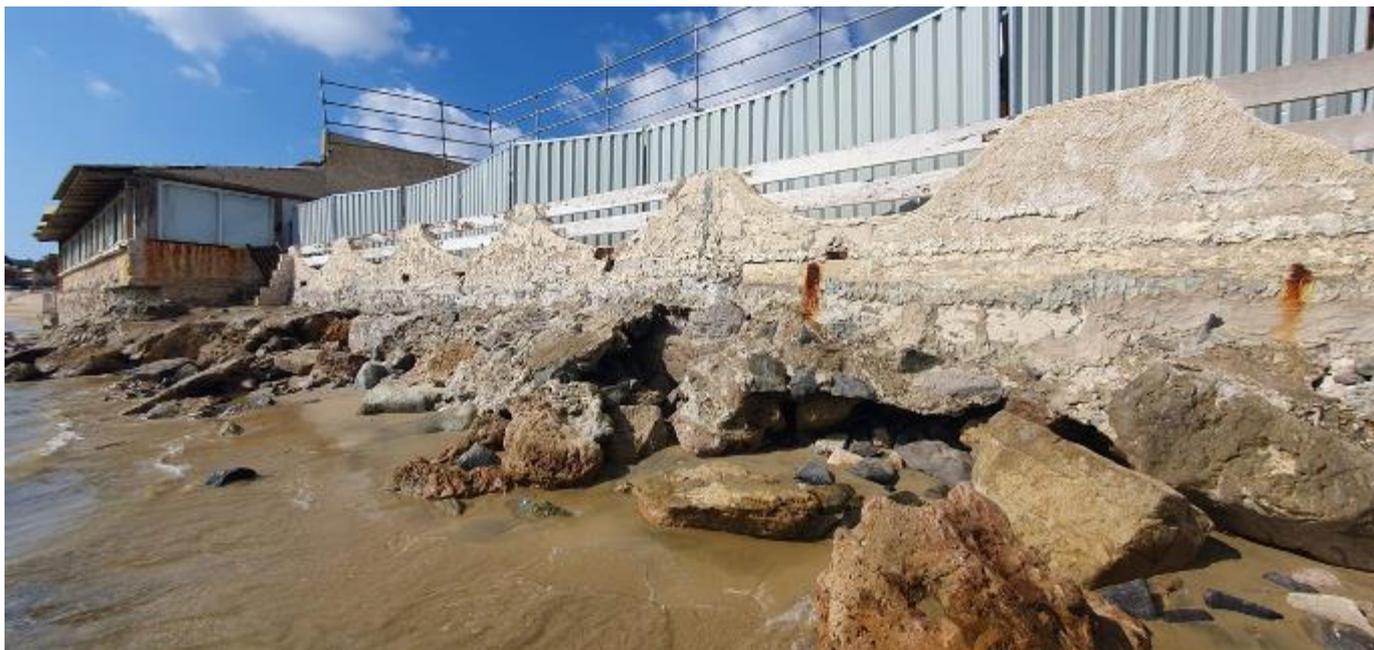
## **ALPAZUR**

### **Le devenir du permis de construire contesté par les associations ?**



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement



## Rapide historique

- **Mai 2022** : rejet d'un premier permis de construire pour rénovation par Monsieur le Maire.
- **Février 2023** : second rejet pour le même permis de construire par Monsieur le Maire, accompagné d'une **très bonne argumentation**.
- **Mars 2023** : permis de construire **accordé sans arguments nouveaux favorables**, par Monsieur le Maire. **Pourquoi ? Mystère non élucidé à ce jour !**
- **Septembre 2023** : recours en annulation de ce permis de construire au Tribunal Administratif, par les associations.
- **Octobre 2023** : référé suspension au Tribunal Administratif par les associations, pour faire interrompre les travaux. **Suspension acquise**, en conséquence travaux arrêtés.
- **Mai 2024** : pourvoi en Conseil d'Etat de la Maire contre le référé suspension : **rejeté par le Conseil d'Etat**.
- **Décembre 2024** : jugement sur le fond au Tribunal Administratif concernant le recours annulation de **septembre 2023** : **annulation du permis de construire**.
- **Février 2025 appel de la part du pétitionnaire**
- Les associations continueront à contester ce permis de construire devant la Cour Administrative d'Appel.

Dans ce dossier on ne parle, pas comme pour les Flots Bleus, d'une infraction commise par un individu, mais peut-être d'une acquisition risquée d'un bâtiment implanté sur le domaine public maritime.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## Question de la salle :

Combien va nous coûter l'expropriation des 2 bâtiments ?

## La proposition de Monsieur Nicolas Rodriguez :

Sur la base des acquisitions et des travaux engagés on pourrait faire une estimation à environ 2 millions, 2, 5 millions €, soit l'équivalent du prix d'acquisition de la villa de la Carrade. Les montants de ces expropriations sont décidés par France Domaine, et validés le juge des expropriations, en fonction de la procédure judiciaire.

Si on prend l'exemple d'Alpazur, il y a eu assez peu d'investissement au-delà de l'acquisition de 1,25 million €. Pour le cas des Flots Bleus, c'est différent puisque le propriétaire a réalisé des travaux non autorisés. Ce sera le juge qui décidera si le montant de ces travaux est à intégrer dans les indemnisations.

## Question pertinente reçue par mail très récemment :

Pour le dossier des Flots Bleus, qu'est-ce qui explique que la justice soit aussi longue alors qu'il s'agit d'une infraction clairement caractérisée ?

## Notre tentative de réponse :

La justice civile est très encombrée, en conséquence longue à instruire un dossier. Mais également, les gens expérimentés en matière de droit nous disent, qu'une affaire longue est une affaire qui peut être complexe et nécessiter un temps d'enquête et d'instruction long, pour se conclure par un jugement sévère.

Dans notre cas, quatre ans après un dépôt de plainte et une constitution de partie civile, nous nous trouvons toujours avec au bout de la Promenade de la Mer, un bâtiment hideux bardé de noir, peu esthétique. « *Une verrue nous disait Monsieur le Maire* ». Est-ce à nous d'en assumer la responsabilité, ou bien doit-elle être supportée par Monsieur le Maire, qui nous expliquait dans Var matin du 15 avril 2021 : « *Le permis a été déposé dans les règles. Et puis, un matin, comme j'ai l'habitude de courir sur le front de mer, je me suis aperçu que des blocs à bancher étaient dressés. Cela m'a inquiété et j'ai saisi les services compétents* ». Qui sont ces services compétents ? Au-delà de Monsieur le Maire, qui a la capacité dans une mairie de prendre un AIT (Arrêté Interruptif des Travaux) ? Voilà une question que nous n'avons pas pu lui poser.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## L'HÔTEL VILLA PROVENÇALE

### Que va devenir cet hôtel de la rue des Maures ?



À l'inverse des deux immeubles précédents, ce projet n'était pas soutenu par la Mairie mais il a été mal géré.

#### Rapide historique

- En **juin 2023** après 2 rejets mal argumentés, la Mairie a été contrainte par une ordonnance du Tribunal Administratif, d'accorder ce permis. **Elle l'a fait alors qu'elle aurait pu faire appel Il était aussi en son pouvoir d'exercer son droit à surseoir, si elle avait au bon moment modifié le PLU en révision. Ce qui a été fait, mais trop tard. Ce qui avait été fait avec succès pour un projet similaire au bas de la rue des Maures. Alors comment expliquer ce défaut de gestion de ce projet ?**
- **En décembre 2023** : le CSBC et 7 plaignants ont déposé un recours au Tribunal Administratif contre ce permis de construire.
- **En novembre 2024** : un jugement du Tribunal Administratif annule le permis de construire (zone inondable) mais autorise le pétitionnaire dans un délai de 6 mois à régulariser son permis. (Modification de l'emprise au sol)
- **En avril 2025** : le CSBC et 7 plaignants ont déposé un pourvoi en Conseil d'Etat contre ce jugement. (Pas de possibilité d'appel, dans ce contexte de ville sous tension de logements). Pourvoi non admis, c'est-à-dire rejeté sans instruction **le 4 août 2025**.
- **En mars 2025** le pétitionnaire a déposé un permis modificatif.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- **En juin 2025** Monsieur le Maire a refusé de signer ce permis. Argument utilisé : un nouveau PLU existe depuis le 6 janvier 2025, il interdit la démolition de cet hôtel (Classé patrimoine au nouveau PLU). Nous ne nous plaignons pas puisqu'il s'agit d'une suggestion que nous lui avons faite, conscients qu'il s'agissait d'un moyen juridique d'une certaine fragilité. Pour un tel permis de construire modificatif, qui avait dans sa forme d'origine fait l'objet d'une contestation en justice, est-on en droit de se baser sur le nouveau PLU ?
- **Quelle sera maintenant la réaction du pétitionnaire ? Recours au Tribunal Administratif contre ce refus ?**
- Tout au long de ces procédures ce sont les habitants du quartier soutenus par le CSBC qui doivent agir en justice contre ce projet mal géré par la commune, en assumant **une charge financière forte et une importante pression morale**.

Imaginez un instant qu'un immeuble de 54 logements et de 4 étages au-dessus du rez-de-chaussée, se construise à moins de 10 m de votre maison individuelle, dans une rue occupée presque exclusivement de pavillons d'un étage.

## La proposition de Monsieur Nicolas Rodriguez :

L'origine de cette situation c'est le PLU de Cavalaire qui a autorisé la transformation d'un hôtel de 1 étage en immeuble de 4 étages. Ce PLU date de 2016, et il a été voté par le Conseil Municipal actuel. Il convient de rappeler qu'en termes d'urbanisme, les décisions sont bien prises par la commune et il n'est pas acceptable de dire, « on n'y peut rien c'est le PLU ». Ce qui ne signifie pas que dans un PLU on peut faire tout ce que l'on souhaite. Lorsque Monsieur le Maire a voulu rendre constructibles les parcelles contenant Les Flots Bleus et Alpazur, dans la dernière révision du PLU, Monsieur le Préfet lui a dit que sur la plage on ne peut pas urbaniser. Lorsque Monsieur le Maire a tenté de pratiquer une extension du camping de son premier adjoint, Monsieur le Préfet lui a encore dit que l'on ne pouvait pas consommer de la zone naturel.

Cette remise en ordre générale du PLU sera une de nos actions prioritaires dès que nous serons élus.

## Question de la salle :

Je fais partie du groupe de riverains qui a engagé il y a déjà quelques années une action en justice pour faire annuler ce permis de construire. À ce sujet, nous avons rencontré tous les services de la mairie concernés, y compris Monsieur le Maire. Chaque fois que nous l'avons vu, il nous a affirmé, tout comme nous, qu'il était opposé à ce projet, et qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour préserver cet hôtel, car Cavalaire manque d'hôtels. Ce que l'on ne comprend pas c'est l'écart entre la réalité des faits et les propos de Monsieur le Maire. Pourquoi il n'était pas à nos côtés dans les diverses phases de la procédure judiciaire. Pourquoi dans ces conditions la commune ne nous a pas soutenus financièrement ? Il s'agit d'un investissement important pour nous les plaignants. Avez-vous une idée pour expliquer cette situation pleine de contradictions ?

## La proposition de Monsieur Nicolas Rodriguez :

Tel que décrit plutôt il existe un PLU décidé par Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, par ailleurs il y a les actes et les paroles.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## Question de la salle :

Est-ce que le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire a l'intention de s'opposer à ce projet.

## Notre de réponse :

On ne peut plus parler d'intention, mais d'action, nous sommes engagés auprès des riverains depuis exactement 2 ans, et nous continuerons à les soutenir jusqu'au bout en espérant que nous ne nous essoufflerons pas financièrement. Notre objectif est bien d'obtenir qu'ils puissent continuer à vivre en toute quiétude dans cet agréable quartier de Cavalaire.

## Hors réunion :

**Une aide financière à ces voisins de l'Hôtel Villa Provençal, rue des Maures, qui dépendent beaucoup d'argent pour défendre la quiétude de ce quartier, serait la bienvenue. Elle peut se réaliser via le site Helloasso qui délivre un reçu fiscal, lequel permet de déduire de ses revenus le montant des dons. Ainsi un don de 50 €, vous reviendra in fine à 17 €.**

**Alors en toute confidentialité, ne tardez pas plus, rendez-vous sur : [Helloasso](#)**

## LE PLU (Plan Local D'urbanisme)

### **Document validé le 6 janvier 2025. Nous vous proposons notre positionnement global par rapport à ce PLU**

- **DOCUMENT VALIDÉ LE 6 JANVIER 2025**, il est contesté par le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, et d'autres personnes, par des recours en annulation au Tribunal Administratif. Ce PLU a été **initié en 2017**, il a fait l'objet de **2 enquêtes** publiques : **septembre 2023 et septembre 2024**.
- **De 2017 à 2025 : 8 ans et maintenant une nouvelle révision.** Peut-on parler de manque de cohérence dans la gestion de ce document d'urbanisme de la plus grande importance pour la commune ?
- **Une révision allégée** a été arrêtée en Conseil municipale **le 23 juin 2025** avec pour thème, la politique d'aménagement adaptée au phénomène d'érosion du littoral. **Voir décret du 29 avril 2022**, remis à jour le 10 juin 2024. Question : pourquoi ne pas avoir traité le thème abordé par cette révision dans la révision précédente ?

Dans notre recours en annulation contre ce PLU, nous ne disposons **pas moins d'une vingtaine d'arguments qui seront soumis aux juges du Tribunal Administratif**.

**Nous reviendrons un peu plus tard, dans notre chapitre L'URBANISATION, de façon détaillée, sur quelques options essentielles envisageables que nous proposons.**

**Le complément apporté par Monsieur Nicolas Rodriguez :**

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

On ne peut que constater ce temps très long pour un PLU, qui nécessite aujourd'hui une nouvelle révision.

En tant qu'architecte qui travaille à Cavalaire, j'utilise ce document au quotidien avec de nombreuses incohérences qui bloquent beaucoup de dossiers. Ce document a été écrit, mais n'a pas été validé par les services, ce qui fait que pour certains points critiques la mairie ne peut pas répondre, ce qui implique la nécessité de consulter un avocat dont les prestations sont coûteuses.

## Question de la salle :

On travaille beaucoup sur les PLU, cela doit avoir un coût pour la commune.

## La réponse de Monsieur Nicolas Rodriguez :

De mémoire on pourrait parler de 30 à 40 000 €, mais avec les différentes études complémentaires, tous les avenants qui ont été nécessaires, le bilan final doit être très supérieur. De plus, le PLU à peine voté, une nouvelle procédure a été enclenchée et va donc encore coûter des milliers d'euros, alors que l'on aurait pu intégrer cela dans une seule révision.

## Question de la salle :

N'a-t-on pas aujourd'hui l'obligation de passer en PLUi (intercommunal). Sachant qu'il existe des directives gouvernementales qui demandent des regroupements et des harmonisations de PLU. Beaucoup de régions sont venues à ces PLUi.

## Notre de réponse :

Il ne semble pas que les intercommunalités sont dans l'obligation de se résoudre à cette forme de document d'urbanisme. Jusque-là les votes du Conseil Communautaire ont rejeté cette formule. D'ailleurs des expériences récentes dans le Var, ont montré qu'il y avait une grande difficulté à se livrer à cet exercice, sans pour autant que des bénéfices significatifs soient retirés.

## L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :

À ce jour nous sommes dans une communauté de commune et pas une communauté d'agglomération, du fait de la population actuelle du Golfe de Saint-Tropez, mais cela pourrait changer, en conséquence il n'y a pas d'obligation à mettre en place un PLUi. Dans le cas de l'élaboration d'un PLUi, les distinctions propres à chaque commune réapparaîtront, en conséquence le travail effectué dans chaque commune sera repris. Il convient de préciser que lorsque la Mairie dit au sujet d'une disposition gênante « c'est l'intercommunalité, ce n'est pas nous », mais cette intercommunalité comprend les élus de Cavalaire, et lorsque vous allez voter l'année prochaine, vous élirez aussi les Conseillers Communautaires.

## LA PLAINTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE D'AOÛT 2023 POUR DIFFAMATION CONTRE LE PRÉSIDENT DU CSBC.

À ce jour nous ne disposons pas d'informations récentes, mais nous ne sommes pas du tout hostiles, si c'était nécessaire à aller nous expliquer devant les juges en présence de Monsieur le Maire.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## LE DOSSIER EN JUSTICE CONCERNANT LE MARCHÉ DU PORT

Nous nous étions donnés comme principe que nous ne détaillerions pas les dossiers dans lesquels le CSBC n'est pas partie active.

Or le contentieux, qui vise Monsieur le Maire, après une mise en examen pour favoritisme et corruption, dans le cadre du marché du port n'a pas été initié par le CSBC, et à ce jour aucune information n'a été portée à notre connaissance.

### Question de la salle :

Si le maire était destitué de son poste par une décision de justice, après avoir été réélu, que se passerait-il ?

### Notre de réponse :

En cas de défaillance d'un Maire durant son mandat, quelle qu'en soit la raison, il appartient au conseil municipal d'élire parmi les siens un nouveau Maire. Il faut pour cela que ce conseil municipal soit au complet.

Il va de soi que dans ce contexte, une démission des élus d'opposition pourrait ne pas permettre de reconstituer ce Conseil à partir des élus dit en réserve. Alors il appartiendrait au Préfet d'ordonner une nouvelle élection municipale. Scénario connu, et mis en œuvre fréquemment.

### L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :

Il faut se souvenir que lors d'une élection municipale, nous sommes amenés à voter pour une liste et pas seulement pour une personne, ceci est à intégrer dans notre cas.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## LES GRANDS PROJETS

### LE PROJET DU CŒUR DE VILLE

**SUJET LE PLUS IMPORTANT DE CETTE REUNION. Si nous avions eu à sélectionner un seul thème, de par son importance, ses possibles conséquences néfastes pour Cavalaire, ce serait Le Projet du Cœur de Ville**

Voir ci-après photos, certaines issues de publications de la commune, connues de tous.

*L'emprise du projet*





# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

*Une très belle rue très arborée*



*La médiathèque*



*La très grande salle des fêtes (1500 places ?)*

Siège social: 1423, Boulevard de l'Eau Blanche 83240 Cavalaire Tél : 04 94 46 29 79 ou 06 66 33 51 98  
e-mail : [contact@cavalaire-environnement.com](mailto:contact@cavalaire-environnement.com) site web : <https://www.cavalaire-environnement.com>

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement



- Projet estimé par la commune à **66 millions €**, sans le cœur économique, qui concernera de nouveaux commerces, alors combien **80 millions ?** Un financement de cet ordre est-il crédible, vraisemblable, possible pour une commune de la taille de la nôtre ? Nous sommes nombreux à nous poser cette question, qui jusqu'alors n'a pas trouvé de réponse plausible, crédible de la part de Monsieur le Maire.
- **Notre avis est limpide et simple : nous sommes dans la démesure, l'utopie, la folie. Ce projet s'il devait s'engager, conduirait notre commune à la faillite. En études, la commune a déjà dépensé des sommes très importantes, sans qu'un schéma crédible de financement nous ait été proposé. Évidemment il ne peut pas exister, puisque irréaliste, à un moment où on évoque sur nos médias, chaque jour, de sévères réductions budgétaires dans tous les secteurs de la nation. Les initiateurs de ce projet seront incapables de réunir de telles sommes.**

Ceci nous autorise à nous interroger sur des alternatives possibles au projet actuel. Par exemple :

- La dimension de la salle des fêtes
- Le besoin de commerces dans ce secteur
- Le traitement du stationnement
- La végétalisation de ce quartier
- Etc.

Un permis de construire déposé le **1<sup>er</sup> janvier 2025**, a été signé par Monsieur le Maire le **21 juillet 2025**, pour une surface de plancher de **12 400 m<sup>2</sup>** sur **2,4 ha**.

**Permis confidentiel ?** Nous n'avons pas trouvé le bon chemin pour en obtenir une copie.

**Hors réunion publique :** demandé le 23 juillet, la copie de ce permis de construire nous est finalement parvenu le 13 août. 3 semaines pour obtenir la copie d'un permis de construire, n'est-ce pas le signe d'un certain dysfonctionnement des services de la commune ? D'une gêne ?

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## **L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :**

Il faut préciser au sujet du permis de construire, puisque j'en ai aussi demandé une copie, que dès lors qu'un permis est validé par la mairie, il devient un document public, donc communicable par l'administration. On constate que la Mairie fait de l'obstruction et nous empêche, au même titre que les Cavalairois, d'être informés du contenu de ce projet.

Il s'agit d'un projet pour lequel j'ai commencé à travailler pour la Mairie de Cavalaire, mais celui qui doit nous être présenté aujourd'hui, je ne le connais pas dans le détail puisque j'ai quitté la collectivité suite au fait qu'il était en train de déborder du raisonnable. J'avais mené la concertation citoyenne auprès des Cavalairois, afin d'apprécier leur ressenti, et je pense que c'est cette base là, sur laquelle ce projet devrait s'appuyer. Avec pour thèmes essentiels, le stationnement, la nature en ville, les espaces d'accueil pour les associations, et la transformation de la salle des fêtes qui nous accueille aujourd'hui. Les Cavalairois n'ont pas exprimé le besoin d'une salle de 1500 places, le déplacement de la médiathèque ne ressortait pas particulièrement de leurs demandes.

Il faut se souvenir que ce projet a débuté avant la période du COVID, avant le conflit entre l'Ukraine et la Russie, depuis les prix ont subi une forte inflation. Nous étions auparavant sur un projet de 40 millions €, et déjà la préfecture nous disait qu'il s'agissait d'un gros projet pour Cavalaire. Aujourd'hui on est à plus de 60 millions avec un projet incomplet, en sachant que les compétences pour chiffrer une réalisation de cette envergure ne sont peut-être pas présentes. On le voit avec la Maison de la Nature, dont le budget a été multiplié par 3. Cela nous donne une image de ce que pourrait devenir le coût final du projet Cœur de Ville.

Il faut savoir que même si ce projet devait commencer avant notre élection, il pourrait encore être aménageable. Pour exemple, le complexe des Canissons, initié par Madame Napoléon, qui devait disposer d'une piscine ouverte aux Cavalairois, alors que Monsieur Leonelli a décidé qu'il y aurait une résidence hôtelière, qui privait les Cavalairois de l'accès à la piscine. La modification d'un tel projet pourrait en revanche nous contraindre à payer des pénalités, puisque Monsieur le Maire s'empresse de signer des contrats avec des entreprises. Mais payer des pénalités est sans commune mesure avec ce que pourrait coûter ce projet, sans oublier les frais de fonctionnement futurs, qui pourraient être très élevés.

En conclusion : réaménager ce quartier, traiter le stationnement, sachant que 500 places étaient prévues initialement, alors que l'on en aurait seulement 300, avec ce projet. Si on veut de la mobilité en centre-ville, il faudra enlever des voitures du bord des rues, ce qui permettra de créer des pistes cyclables, de planter des arbres pour avoir moins chaud l'été.

## **Question de la salle :**

On est étonné, on nous présente de belles photos, on délivre un permis de construire, mais jamais de montage financier. Nous souhaitons connaître ce financement et son amortissement.

## **L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :**

Nous ne disposons de rien de plus que les chiffres publics, et qu'il y aurait beaucoup de subventions. Pour mémoire, le département et la région ont eu en 2025, 180 millions € de moins de subventions de l'Etat que l'année précédente, pour eux-mêmes et subventionner les communes. C'était avant les annonces du Premier ministre, qui disait qu'il fallait prévoir des restrictions budgétaires. Alors, sachant que Cavalaire est une belle commune plutôt aisée, lorsqu'il faudra faire des priorités, nous doutons d'être parmi les mieux servis.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Monsieur le Maire nous dit que tout est financé, que ce projet ne coûtera rien aux Cavalairois !  
Dommage, nous aurions apprécié entendre cette réponse s'il avait été à nos côtés aujourd'hui.

## Question de la salle qui s'adresse au candidat :

Ferez-vous une distinction entre Cavalairois résidents permanents et Cavalairois résidents saisonniers ?

## L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :

Les résidents secondaires sont souvent les plus gros contributeurs au budget de la commune. Architecte, mes clients sont souvent des résidents secondaires, qui au même titre que les résidents permanents, font travailler les artisans, les commerçants. Sur les brochures de communication de la commune, on peut lire au sujet du projet Cœur de Ville : avec le budget annoncé, pas d'augmentation d'impôts ! Mais si le budget venait à évoluer ?

Anecdote : lorsque la mairie a réalisé les fouilles archéologiques sur le parking du centre-ville, elle avait oublié de budgéter le rebouchage de cet énorme trou : 100 000 €. Alors imaginons un instant ce que pourrait être la gestion d'un aussi gros projet.

## Question de la salle :

Est-ce que la présence de vestiges archéologiques ne fait pas obstacle au projet Cœur de Ville.

## Réponse de Monsieur Nicolas Rodriguez :

Les relevés nécessaires ont été réalisés, ils seront conservés, et ces vestiges n'empêcheront pas ce projet de se faire, si toutes les conditions pour cela sont réunies.

## Question de la salle :

Avant de se lancer dans ce grand projet, ne devrait-on pas déjà traiter de l'entretien et la rénovation de l'existant : l'état des chaussées, les rues commerçantes, un certain nombre de travaux utiles, indispensables à l'amélioration de la ville ? Ensuite on pourrait intégrer l'ancien au projet nouveau.

## Réponse de Monsieur Nicolas Rodriguez :

Le grand projet discuté concentre la totalité de l'économie de Cavalaire pour les 30 prochaines années, alors qu'il y a beaucoup à faire dans l'ensemble de la commune. Dynamiser la partie commerçante existante, aider les commerçants, rajeunir la Promenade de la Mer, introduire de la végétation, rénover les écoles, entretenir les voies urbaines dégradées, créer des pistes cyclables, (en 18 ans on n'a pas fait 1 m de piste cyclable), améliorer l'assainissement. Pour mémoire, la Cour des comptes dans son dernier rapport, a mis en évidence le détournement de plusieurs millions d'euros du budget assainissement, vers le budget événementiel. La totalité du territoire doit être entretenue afin que tous en profitent, et que cette dynamique s'exerce à l'échelle d'une commune et pas à l'échelle d'un quartier. On doit remarquer que fermer une voie comme l'avenue Frédéric Mistral, au mois de juin, en créant d'énormes bouchons, est une preuve de mauvaise gestion des travaux communaux. Dans le même esprit ouvrir l'asphalte d'une voie nouvellement refaite est la preuve d'un défaut de planification des travaux, et c'est ce qu'il s'est produit il y a quelques semaines sur cette même avenue Frédéric Mistral,

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## LE PROJET DE RÉNOVATION DU PORT

### Le port aujourd'hui



### Le port projet

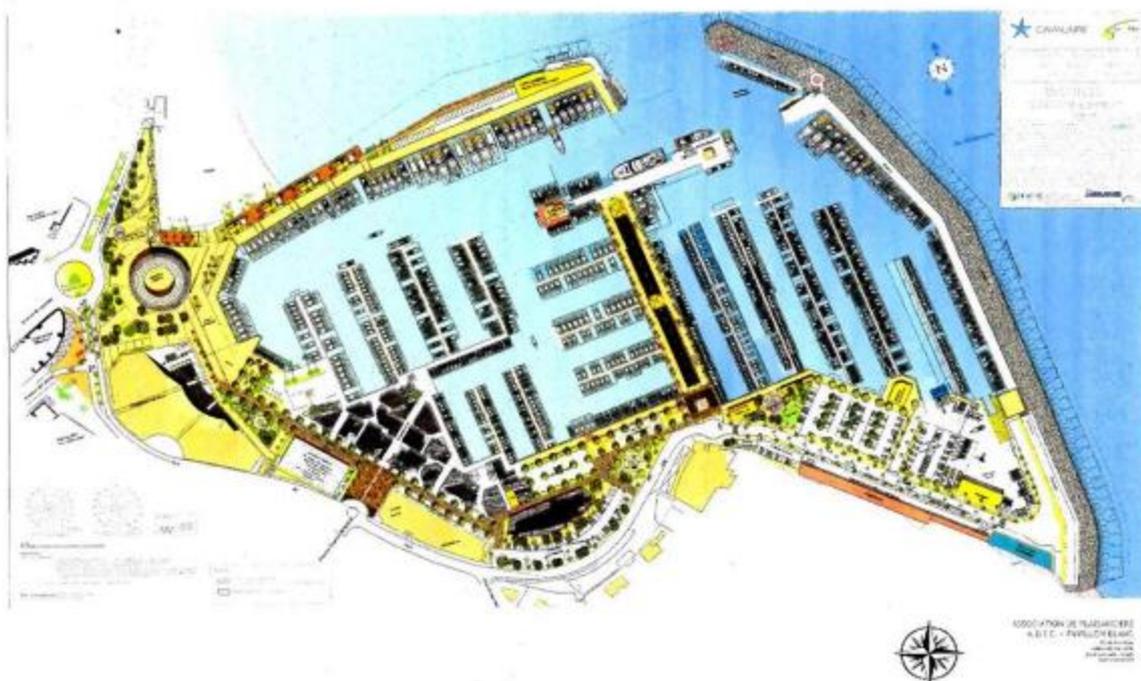


# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## Ce qui nous préoccupe :

- **Le quai Marc PAJOT** qui doit être démolé. Une aberration : 165 m de longueur, 25 m de largeur, 3 m de hauteur, ce qui représente 12 375 m<sup>3</sup> de matériaux pollués à évacuer, ou 25 000 t ou 1 000 camions qui devront faire la navette dans Cavalaire, Quelle sera leur destination ? Au-delà de ces travaux gigantesques, le sacrifice de ce remarquable édifice, qui nous permet un accès appréciable au milieu du port, est une faute impardonnable, et pour quel bénéfice ?
- **Une seule entrée.** Les plaisanciers nous ont démontré en 2024, dans cette même salle qu'il s'agissait d'un mauvais choix.
- **La question du rehaussement des quais.** Demande des services de l'État lors de l'élaboration du dernier PLU, afin de lutter contre les risques de submersion marine. Comment ceci peut-il se réaliser avec l'existence des commerces qui se situent à la hauteur des quais actuels ? Devra-t-on rehausser tous les commerces ? Cette question n'a jamais été évoquée dans aucune communication de la mairie.
- **Le Financement** est-il totalement assuré ? Les plaisanciers bien informés, nous disent qu'ils ont des doutes quant aux possibilités de financer le projet tel qu'il est actuellement prévu.
- **L'alternative** possible au projet actuel. Elle nous a été présentée en 2024 dans cette même salle par les plaisanciers. Qui pourrait douter de leur compétence en matière de manœuvre en entrée de port ?



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- **En marge de ce projet**, la mise aux normes de sécurité incendie des commerces demeure une question ancienne toujours ignorée. Nous parlons là de sécurité, et l'expérience dans ce même port de Cavalaire, nous a prouvé il n'y a pas très longtemps, que les risques d'incendies dans ces établissements n'était une simple vue de l'esprit.

**Voilà une série de réflexions que nous soumettons au seul candidat présent aujourd'hui, pour y répondre, Monsieur Nicolas Rodriguez :**

Tel qu'évoqué précédemment, on distingue deux sujets différents : les bassins qui concernent les plaisanciers, et ensuite les restaurants, qui intéressent toutes les personnes qui fréquentes ces établissements.

Le quai Marc Pajot n'a aucune raison d'être démolit, il est là, il est important, il accueille un nombre significatif de places de parking, plus de 100 places. Si l'on se réfère au projet actuel Cœur de Ville de Monsieur Léonelli, on a vu que l'on disposerait de 200 places de moins, par rapport au projet d'origine, cela fait beaucoup pour une ville particulièrement encombrée, où nous avons besoin de parking.

Quant à la nouvelle configuration de ce port qui nous est proposée, le résultat d'un dialogue avec les plaisanciers, met en évidence de sérieuses lacunes. Alors que l'on devrait faire mieux que l'existant, on se prive d'une passe d'entrée, on accueillera moins de bateaux, on dépense beaucoup d'argent, et tous les bâtiments qui étaient promis : la Maison de la Mer, les hangars pour les professionnels, essentiels pour le développement de la commune, un Yacht-Club, ont disparu, et le coût du projet s'est accru de 10 millions.

En conclusion, il est admis que le port doit être rénové, mais doit-on le transformer à l'échelle de ce qui est prévu aujourd'hui ? Il appartient aux plaisanciers de s'en saisir et à la Mairie d'être à leur écoute. Actuellement ce sont bien les plaisanciers qui payent, mais lorsqu'il n'y aura plus d'argent qui va financer ? La société portuaire loue l'emplacement à la Mairie, qui est propriétaire du port, elle lui paye un loyer beaucoup plus faible que ce qui était avancé initialement, et à terme, il n'y aura probablement plus de loyer, alors qu'il faudra payer les suppléments de travaux. Lorsque l'on nous dit aucun argent n'a été dépensé par la Mairie pour le port, nous constatons au contraire qu'aujourd'hui, dans le dossier de corruption qui concerne le port, les avocats qui défendent le Maire, sont payés par la Mairie, alors que le dossier concerne le port. C'est bien de l'argent de tous les Cavalois dont on parle.

Pour ce qui concerne le sujet des restaurants, la principale difficulté est que le Maire veut faire plaisir à tout le monde, ce qui est une stratégie qui ne fonctionne pas, car les souhaits des uns et des autres sont différents. En conséquence cela fait 10 ans que cette question de sécurité incendie est patente, la conclusion est que ces établissements se dégradent, et que Cavalaire est de moins en moins fréquentée par la bonne clientèle.

Notre projet sera de raser ces bâtiments, puisque que nous avons des contraintes liées à la submersion marine, donc de rehaussement des quais, auxquelles s'ajoutent des obligations liées à la sécurité incendie. À noter, les contrats d'occupations des commerces, qui s'achèvent à partir de l'année prochaine. Nous sommes sur le domaine public, avec le même principe que la gestion des plages. À l'issue de la période d'attribution des emplacements, une nouvelle consultation est organisée en vue d'une nouvelle affectation, alors qu'aujourd'hui le Maire promet des prolongations qui ne sont légalement pas possibles.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## Question de la salle :

À l'automne qu'est-il prévu d'engager comme travaux ?

## Réponse de Monsieur Nicolas Rodriguez :

Du fait de l'évolution permanente, seul Monsieur le Maire aurait peut-être été en mesure de vous répondre.

## LE QUARTIER DES ÉCOLES

**Dans le PLU actuel on n'évoque plus la ZAC du Petit Prince, ni l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), mais le fond du projet demeure : déplacer l'école élémentaire pour créer un complexe immobilier de 300 logements, avec entre autres l'expropriation de Cavalois, paisiblement installés dans des maisons individuelles, entourées de verdure.**

Ceci n'est pas clairement dit, néanmoins il s'agit bien d'une réalité non discutable que nous dénonçons.

Une réalité intolérable, indigne, comment oser proposer un schéma d'urbanisme de cette nature ? Expulser des habitants de sa commune, sans qu'un intérêt public indiscutable n'existe, mais où sommes-nous ?

Certes cette école nécessite d'être reconstruite, ancienne, mal isolée, conjuguant centre aéré et école, absence d'aire de sport, etc.

Assurément le traitement du stationnement dans ce quartier est un point critique au moment de l'entrée et de la sortie des écoles et il doit être traité.

*Les croix jaunes matérialisent les emplacements réservés, destinés à l'école et au centre aéré.*



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

*La situation actuelle de l'école élémentaire et du centre aéré*

*Lieu qui devrait accueillir un complexe immobilier.*



## **Réponse de Monsieur Nicolas Rodriguez :**

Nous sommes dans le domaine de la stratégie foncière communale, inexistante jusqu'alors à Cavalaire. Par exemple, à proximité de la crèche, des terrains se sont récemment vendus pour de la promotion immobilière, la commune avait la possibilité de les préempter, elle ne l'a pas fait.

Même remarque pour l'immeuble récent situé à l'angle des avenues Pierre Rameil et de La Castillane, comme pour l'immeuble situé un peu plus haut, avenue de La Castillane en face de l'école, il y avait là des opportunités de préemption. Au lieu cela, des critiques sont émises par le Maire contre les propriétaires qui ont vendu ces terrains, avec la sublime élégance de citer les

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

noms. On pourrait rappeler une fois de plus au maire que si dans ce secteur on peut construire des immeubles de 4 niveaux, c'est bien lui avec son conseil municipal qui en a décidé lors de l'élaboration de son PLU de 2016. Entre autres, le traitement du stationnement dans ce quartier pouvait se traiter par la préemption. C'était un service à rendre aux Cavalairois, plutôt que d'acheter la villa de la Carrade de 400 m<sup>2</sup> avec piscine, totalement inutile.

Ensuite, pour ce qui est de la rénovation des écoles : maternelle comme communale élémentaire, qui sont en mauvais état, il est nécessaire d'entreprendre ce chantier rapidement, au fil du temps, plutôt que de s'aventurer dans des schémas improbables, de déplacement à une échéance de 10 ans. Le coût du foncier complexifie le schéma prévu par la Mairie, et l'expropriation des habitants n'est pas réaliste.

Pour revenir sur la parcelle située immédiatement en dessous de l'église, acquise par l'Etablissement Public Foncier pour la commune, il convient de rappeler que cet établissement a pour vocation d'aider les communes à créer des logements et notamment des logements sociaux.

Nous travaillons sur ce projet afin de créer un espace paysager, un parc, avec un peu de stationnements à proximité des écoles.

L'axe Pierre Rameil manque d'une voie cyclable pour desservir les écoles, ou même les quartiers situés un peu plus haut.

Ce quartier mérite que l'on s'y intéresse, voilà un argument qui nous incite à ne pas mettre toute notre capacité de financement au Cœur de ville.

## LA VILLA LA CARRADE

### Une opportunité pour la ville de Cavalaire

#### Une Villa de luxe en pleine nature.

- 400 m<sup>2</sup> 6,5 ha
- Zone naturelle mais à haut risque d'incendie
- **Achat 2,5 millions**
- Un coût d'entretien non négligeable

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

*Une villa d'exception.*



*Une splendide piscine*



Siège social: 1423, Boulevard de l'Eau Blanche 83240 Cavalaire Tél : 04 94 46 29 79 ou 06 66 33 51 98  
e-mail : [contact@cavalaire-environnement.com](mailto:contact@cavalaire-environnement.com) site web : <https://www.cavalaire-environnement.com>

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

**Quelle peut être la destination que réserve Monsieur le Maire à ce bien immobilier. Nous sommes nombreux à ne pas avoir été convaincus par la communication faite au sujet de cette villa et de ses possibles usages ?**

Nous restons sur nos interrogations !

Pourtant Cavalaire MAG N° 36 de l'automne 2023, nous donnait une réponse évidente.

Aller voir [ICI](#) et vous saurez tout sur ce trésor communal.

**Nous demandons à Monsieur Nicolas Rodriguez quelle est sa vision sur l'avenir de cette villa.**

Notre projet sera de la vendre, une commune comme Cavalaire n'a pas à acheter ce type de bien immobilier, sur un terrain inconstructible. Pour ce qui est de la protection de la nature, ce terrain étant classé en zone naturel, il n'y a plus rien à faire. Sauf si le Maire souhaitait rendre ce terrain constructible, mais là on compte sur les services de l'État, comme ils ont su le faire pour Les Flots Bleus et Alpazur. Nous avons à faire à un gaspillage d'argent public. Avec les dépenses engagées pour la réalisation de la Maison de la Nature, pour une utilisation proche, cela fait beaucoup, en conséquence nous ne la conserverons pas.

Le prix de la cession sera fixé par la SAFER, qui contrôle les terres agricoles et naturelles, nous pouvons seulement espérer ne pas perdre trop d'argent.

Si nous remontons au début de cette réunion, avec la cession de cette villa, on pourra racheter Alpazur et les Flots Bleus, et ainsi redonner à notre plage l'image qu'elle mérite.

## LES PLAGES DE CAVALAIRE

- Le traitement de l'érosion côtière, est un sujet complexe que nous avons analysé avec la participation de scientifiques de haut niveau, dans un groupe de travail France Nature Environnement. Bien qu'ayant essentiellement travaillé sur Le Tombolo de Giens, nous avons approché la situation des plages de la Méditerranée en général, les moyens dont on dispose pour enrayer cette érosion, et leur résultat.
- Les conclusions sont décevantes. Les réalisations connues, proches de nous : Le Rayol, Cavalière, Hyères, ne nous indiquent pas que la mise en place de récifs artificiels en mer, qui avaient vocation à briser la houle et retenir le sable, ont eu un effet significatif.
- On notera que les tubes en géotextile, matériaux synthétiques, ont la propriété avec leur érosion naturelle de produire des micropolluants que l'on retrouvera dans la chaîne alimentaire destinée à l'homme. Les poissons sont mal éduqués, ils ne savent pas distinguer plancton et microparticules indésirables rejetés par l'action de l'homme.
- Les services de l'État, malgré la très forte pression de certains élus sont réticents à autoriser ces travaux en mer.

## COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- Cette réflexion est sans lien avec le défaut de rechargement de la plage du parc, que nous avons observé durant l'été 2024, et qui avait généré une pétition abondamment signée.

*Notre plage en face d'Alpazur il y a déjà quelques années de cela*



*Durant l'été 2024 la plage en face d'Alpazur avait disparu*



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

*La disparition de nos plages en 2019, à la suite à un fort coup de mer*



## **L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :**

Cette gestion de l'érosion des plages est une compétence de l'intercommunalité et des services de l'État, la commune n'ayant pas directement la main. À l'issue des élections, nous aurons la voix des conseillers communautaires de Cavalaire, pour porter les souhaits de la commune. Nous sommes confrontés à des phénomènes naturels qui se sont généralisés sur l'ensemble du littoral. Ce qui est étonnant c'est que Cavalaire est une des premières communes de l'intercommunalité à avoir lancé son programme « port et plages », alors qu'aucune mesure à ce jour n'a été prise. Nous serons très présents sur ce sujet essentiel pour Cavalaire, mais nous ne pourrons pas vous faire de projet, puisque tel qu'évoqué, la commune n'est pas l'entité qui dispose seule, du pouvoir de décision.

## **L'URBANISATION DE CAVALAIRE**

Il s'agit d'un vaste sujet, et nous ne traiterons que quelques points essentiels que nous avons sélectionnés de ce dossier très lourd, qui a fait l'objet de nombreux articles dans nos précédentes communications.

### **Les droits à construire en périphérie du cœur de ville essentiellement zones UC – UD**

- **Zone UC : hauteur 13,5 m - emprise au sol 60 %.** C'est beaucoup. Les immeubles **de 13,5 m de hauteur** ou rez-de-chaussée plus 4 étages, dans les secteurs concernés, que l'on identifie sur la carte ci-dessous ne sont plus tolérables aujourd'hui à Cavalaire déjà



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## L'avenir du Camping de la Baie. Territoire promis à l'urbanisation dans le PLU actuel

Ce camping actuellement classé en zone UC au PLU, accompagné d'un statut ambigu, est promis à l'urbanisation : **complexe hôtelier, restaurant et logements**. Hauteur possible : **13,5 m de hauteur et emprise au sol 60 %**.



On constate que ces 50 000 m<sup>2</sup> sont très arborés, ce qui est une caractéristique très précieuse pour un cœur de ville. Un poumon vert à préserver absolument.

En conséquence nous demandons que ce camping, soit classé en **zone UF** au même titre que les autres campings de la ville, assorti de la protection **EBC** (Espace Boisé Classé), afin d'empêcher la destruction de ces arbres remarquables.

## L'avenir du parking du centre-ville.

Le parking est condamné dans le projet Cœur de Ville, à devenir un espace construit, imperméabilisé, alors qu'il pourrait évoluer vers un magnifique jardin arboré, un poumon vert, un espace de détente pour les Cavalois du cœur de ville, privés de lieu de repos. Le stationnement des voitures étant reporté en sous-sol semi-enterré. Telle est notre requête.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement



## Le projet d'extension de la station d'épuration (Pardigon)

Telle que prévue au PLU, cette extension, si elle n'est pas discutée dans son principe, est inacceptable.



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Cette installation à caractère industriel, techniquement n'a pas sa place sur cette parcelle classée zone naturelle, destinée au camping. Une extension de la station d'épuration de Pardigon, séparée par une route, de l'équipement principal existant, alors que la surface nécessaire est disponible sur l'aire de traitement des déchets verts, est une anomalie industrielle diront les techniciens compétents et expérimentés. Quant aux campeurs, on devine leur hésitation avant d'approuver une telle idée.

## Déclassements et classements d'EBC

On retient dans le nouveau PLU :

**Le déclassé illégal d'EBC à Malatra.** Au-dessus de la Carrière du même nom.



**Le déclassé illégal d'EBC aux Galapagos.** En face des cours de tennis.



# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Sans avoir sollicité la commission des sites, ce qui est une obligation pour une commune du littoral, et malgré une remarque de la MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale), la commune a décidé de déclasser ces EBC.

Où se situent l'intérêt général et la nécessité d'urbanisme dans cette opération ? Nous n'avons trouvé aucune explication dans les documents du PLU et des 2 enquêtes publiques qui ont précédé sa validation. Le second enquêteur public lui-même n'a pas eu la justification de ce Choix. **Alors confusion entre intérêts privés et intérêts publics ?**

## Le reclassement d'EBC au Jas.



Ce territoire arboré, situé à l'Est du camping du Cros de Mouton, jusque-là classé en zone urbanisable, a été à la demande des services de l'État porté en zone naturelle au dernier PLU.

Notre requête est de le classer en zone EBC. En effet, en continuité du massif des Maures, il dispose de tous les critères utiles à ce classement.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## Le reclassement d'EBC à Frais Vallon



Ce territoire arboré situé à l'ouest de la ZAC de Frais Vallon, comme le cas du Jas ci-dessus, dispose de tous les critères d'un classement EBC. Il est lui aussi en continuité du Massif des Maures.

Notre requête est de le classer en zone EBC.

## Le Logement des actifs

Nous constatons un manque important de logements pour les actifs, malgré le grand nombre de constructions édifiées ces dernières années. Cavalaire n'a plus besoin de logements secondaires, clos de nombreux mois dans l'année, ce qui lui fait défaut c'est la possibilité de permettre aux jeunes ménages par exemple, d'accéder à un logement décent. Cavalaire pour l'État fait partie des communes en tension de logements.

Depuis les projets collectifs municipaux, **des Collières, du Jas, des Canissons**, aucun investissement de la part de la commune n'a vu le jour.

Alors il est temps que nous agissions, nous sommes sous la menace de la loi **SRU** : nécessité de disposer de 25 % de logements dits sociaux. Nous sommes actuellement à 10 %, et les pénalités pourraient être lourdes si nous rentrions sous ce régime SRU. C'est pourtant ce qui nous attend à court terme.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## L'avis de Monsieur Nicolas Rodriguez :

**PLU en général.** Concernant le règlement d'urbanisme en général, une révision sera entamée dès le début de notre mandat. L'objectif premier sera la simplification. On constate que la dernière révision a beaucoup complexifié les demandes de permis de construire ou d'autorisation préalable de travaux, de la part des particuliers, en revanche les promoteurs n'ont aucune difficulté pour déposer un permis de construire.

**PLU zone UC.** On peut redire, qu'il s'agit par exemple pour les droits à bâtir, de choix et de décisions du conseil municipal. Pour cette **zone UC** alors qu'actuellement on voit transformer des villas en immeuble collectif, cette anomalie sera corrigée, car c'est elle qui participe le plus à la dénaturation de notre commune. De votre jardin, vous constatez que depuis un immeuble de 4 étages vous subissez des regards chez vous.

Si on considère ce qu'il s'est produit rue de la Baie, située à l'Est du Camping, d'une zone totalement pavillonnaire, on est passé à une zone composée d'immeubles collectifs, ce qui a totalement défiguré ce quartier. Dans cette même rue, on note que la stratégie foncière de la commune, a consisté à vendre un terrain public constructible pour l'édification d'un immeuble privé.

**PLU incohérent avec les cahiers des charges des lotissements.** Concernant ces incohérences, nous corrigerons cette anomalie par des modifications simples, en créant des sous-secteurs.

**Camping de la Baie.** Le PLU est effectivement flou et nécessite une correction. Néanmoins nous ne serons peut-être pas aussi radicaux que le CSBC. Nous avons à faire à une réserve foncière pour la commune, pour l'avenir de Cavalaire, pour des projets publics, pour conserver de la nature en ville, pour traiter le stationnement, pour loger les saisonniers. Puisque les propriétaires du camping sont vendeurs depuis quelques années, on se positionnera pour l'acquérir. Nous avons eu des contacts récemment avec des représentants de la famille, ils ne sont pas opposés à cette idée. L'objectif est donc que la commune fasse l'acquisition de ce foncier pour, soit conserver un camping, soit créer des espaces publics pour les Cavalois.

À titre de comparaison, le camping de la Baie coûterait moins cher que le cœur économique, évoqué précédemment, avec ses commerces, dont on n'a pas besoin.

**Parking du centre-ville.** Nous nous orienterons vers un projet plus cohérent avec plus de stationnement, plus d'espaces verts, et nous rejetterons les projets pharaoniques évoqués précédemment.

Nous préférons dépenser plus d'argent pour d'autres causes, comme le maintien du camping de la Baie, la rénovation des voiries, des écoles. Ce seront nos priorités.

**La station d'épuration.** Le principal sujet est le traitement des réseaux pluviaux. Une visite de cette station nous a montré qu'elle répondait aux normes actuellement en vigueur, qui n'incluent pas encore les micropolluants.

La difficulté est bien que lors de pluies fortes, la station se met en surcharge, d'où des évacuations dans la baie de Cavalaire.

On peut rappeler que la Cour Des Comptes, a mis en évidence que des fonds destinés à l'amélioration de cette station, ont été détournés vers l'événementiel de la commune. Aujourd'hui le mode d'attribution des taxes liées à l'assainissement, destiné au SIVOM (La Croix Valmer plus

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Cavalaire), fait que celles-ci ne peuvent plus servir à d'autres fins. Cette station et ses réseaux, en conséquence pourraient être perfectionnés.

**Les EBC.** Nous ne rentrerons pas dans tous les nombreux cas particuliers, mais une simple remarque, nous vous laisserons seuls juges, on déclassé des Espaces Boisés Classés, alors que l'on nous dit que l'on a acheté La Carrade pour sauver le patrimoine de Cavalaire.

**Les logements des actifs.** Les projets évoqués ont été réalisés ou initiés par la municipalité précédente. En 12 ans, la municipalité portée par Monsieur Leonelli n'a réalisé aucun logement pour les actifs Cavalois. Aujourd'hui nous disposons d'un nouvel outil : le bail réel solidaire, qui permet d'acquérir un appartement, mais pas le foncier et qui empêche une spéculation par vente avec profit. Moyen qui peut permettre de réduire le coût d'acquisition de 40 %. Pour rappel la commune doit utiliser son droit de préemptions pour réaliser de tels projets.

## LA QUALITÉ DE VIE À CAVALAIRE

Par manque de temps nous avons traité assez vite ce chapitre, sans entrer dans les détails.

Nous en sommes désolés.

### La nature en ville

- Aujourd'hui bien absente, Cavalaire est très peu végétalisée, : par exemple 1 seul square, Léon Marius André, entre la rue Aubanel et le parking du centre-ville.
- La protection des grands arbres à inclure dans le PLU. Nous serions surpris si nous faisons ensemble, un bilan des grands arbres supprimés ces dernières années pour construire. Dommages irréparables !

### La place de l'écologie dans la ville

- La prise en considération de la raréfaction de l'eau dans un futur, pas aussi éloigné que cela.
- La maîtrise du développement de la population, la protection des nappes phréatiques.
- Les obligations ou incitations d'installations de panneaux photovoltaïques
- La limitation de l'éclairage public nocturne.

### La qualité de vie au quotidien

- La sécurité
- Les conditions de circulation et de stationnement
- Le bruit en ville
- La qualité de la voirie et la propreté de la voirie
- Les pistes cyclables
- L'évènementiel. Coûteux ? Pour quel public ?

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## La qualité de nos eaux de baignade

- La mise aux normes des réseaux d'eau pluviale
- L'amélioration des performances de la station d'épuration des eaux usées. (Traitement des micropolluants) microplastiques, résidus de détergents, métabolites de pesticides, médicaments, cosmétiques, hydrocarbures...

## La qualité des services

- L'accueil en mairie des personnes en recherche de solutions.
- La réponse aux courriers des Cavalairois.
- L'acceptation du dialogue entre la population et les élus.

## Le niveau d'imposition communal

### Pour mémoire accroissement du foncier :

- + 24,92 % en 2014
- + 15,26 % en 2021
- + 19,91 % en 2023

### Taxe d'habitation :

+ 45 % en 2024 qui suivent les + 18 % de 2023

**Nous sommes et de loin, dans l'intercommunalité du Golfe de Saint-Tropez, la commune qui supporte les taux d'imposition les plus élevés.**

**Quelle en est la raison ? Doit-on mettre en cause la gestion pratiquée par les élus ?**

### L'avis succinct de Monsieur Nicolas Rodriguez :

**La nature en Ville.** Nous avons déjà évoqué, la préservation du Camping de la Baie, du parking du centre-ville, dans notre programme la protection des grands arbres sera très présente, bien qu'il s'agisse d'un sujet complexe, la végétalisation des rues, où on marche, où on peut faire du vélo, est un sujet important que nous traiterons. Ceci implique que nous libérons de l'espace en regroupant le stationnement hors la voirie. Ce qui peut être intéressant pour les déplacements doux, piétons, poussettes, vélos.

**L'écologie.** Bien que ce soit souvent à l'échelon national, il faut s'y intéresser et c'est bien dans les documents d'urbanisme qui sont les meilleurs supports pour cela.

**Les panneaux photovoltaïques.** Obligation, non. Incitation, oui. Mais c'est plutôt le rôle de l'État par différentes aides et ce n'est peut-être pas le rôle de la commune de s'immiscer dans ce domaine. Mais la commune devrait montrer l'exemple sur les toits de ses propres bâtiments, quand il y en a, ils ne sont pas opérationnels.

**La limitation de l'éclairage public.** Des lotissements le réalisent, c'est faisable, il faut se diriger dans cette voie, c'est un investissement logique pour les années à venir dans le cadre de la rénovation du parc d'éclairage. Cela a un impact sur la biodiversité, mais aussi sur la sécurité.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Nous avons des lieux qui mériteraient d'être mieux éclairés. Lorsque l'on évoque la sécurité, Cavalaire dispose du même nombre d'agents municipaux que La Croix Valmer, peut-être moins, avec une activité touristique bien différente, aucun établissement de nuit. À une époque pas très lointaine nous avons des brigades canines et suffisamment de personnel pour protéger les Cavalois avec des brigades de nuit. Il nous faudra recruter et revoir les policiers dans la rue.

**Le Bruit en Ville.** Il y a la notion des véhicules 2 roues, il existe des règles, il faut les faire respecter. Il y a des réclamations qui proviennent de gens qui résident à proximité du port, leurs plaintes s'adressent à des établissements de nuit, dont les bâtiments communaux appartiennent à la ville et qui sont loués dans le cadre de délégations à des personnes privées. Encore une fois la commune ne montre pas l'exemple. Lorsque nous évoquions précédemment démolition et la reconstruction de ces bâtiments, il s'agissait autant des normes incendie, acoustique, environnementale et thermique.

**La propreté.** On peut se rapprocher de la question des réseaux usés, on constate des caniveaux garnis de feuilles d'aiguilles de pins ou autres déchets, il ne faut pas s'étonner qu'à la suite d'un orage, la mer soit polluée. Il faut entretenir la ville, pas seulement la rue des Alliés, cela fait partie des obligations communales.

**La qualité des services.** Ayant travaillé en Mairie en tant que directeur des services généraux adjoint, j'ai eu à traiter à peu près l'ensemble des questions qui peuvent se poser. Et si aujourd'hui les Cavalois n'obtiennent pas de réponse à leurs questions, c'est tout simplement que les élus ne font pas leur travail. Ce ne sont pas les agents communaux qui prennent l'initiative de ne pas vous répondre. Ce qui signifie que la mairie ne fonctionne pas comme elle devrait.

**Le niveau d'imposition communal.** Il est sans ambiguïté que la pression fiscale augmente, mais Monsieur Leonelli vient de nous dire qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts. Paroles connues puisque répétée lors de chaque campagne électorale.

**La promesse que je fais aujourd'hui et que je m'engage auprès de vous à respecter, est de baisser de 20 % la taxe foncière. Pourquoi la taxe foncière ? Très simplement parce qu'elle concerne les résidences secondaires comme les résidences principales.**

On s'attaque à la taxe qui concerne tout le monde, sans considérer que les résidences secondaires sont des vaches à lait, tel que ce que fait la mairie. On pourra réfléchir à terme comment nous pourrions faire évoluer la taxe d'habitation en sachant que l'État pourrait la remettre à tout le monde. Nous avons évoqué de nombreux sujets avec beaucoup d'investissements à faire. Il faut aussi prendre en considération le coût que la Mairie pourrait engager dans les prochains mois, avant les élections en toute précipitation. En conséquence nous nous limiterons à une baisse de 20 % de la taxe foncière.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## CONCLUSION DE NOTRE ASSEMBLÉE

**Après avoir remercié toutes les personnes qui nous ont honorés de leur présence, et qui ont témoigné de leur intérêt, de leur confiance en venant assister à cette réunion, le Président déclare l'Assemblée Générale annuelle clôturée à 12 heures, et invite les participants à partager le verre de l'amitié.**

**Pour tous ceux qui seront à Cavalaire le samedi 6 septembre, nous vous donnons rendez-vous au FORUM DES ASSOCIATIONS qui se déroulera de 9 heures à 13 heures au complexe sportif Henri Gros. Il s'agit d'une excellente opportunité d'échanges qui permettent de mieux se connaître.**

Comme toujours, vos informations complémentaires, vos remarques ou vos critiques seront attentivement considérées, et dans la mesure de nos possibilités nous les prendrons en considération lors d'un prochain bulletin d'information.

Bien évidemment, si Monsieur le Maire souhaite exercer son droit de réponse, c'est avec plaisir que nous vous le diffuserons dans les mêmes conditions que ce compte rendu.



Henri BONHOMME  
Président du CSBC  
Président de FNE 83

**En raison de nos nombreuses actions en justice, coûteuses, mais ô combien nécessaires, nous vous invitons à nous rejoindre, si ce n'est pas encore fait. Votre adhésion au Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, montrera votre soutien financier et aussi moral, les deux nous sont précieux.**

**Vous trouverez ci-après un bulletin d'adhésion, à renvoyer au siège de l'association : CSBC 1423, Boulevard de L'Eau Blanche, 83240 Cavalaire-sur-Mer, avec votre chèque de règlement.**

**La transmission du bulletin d'adhésion est également possible par mail à : [contact@cavalaire-environnement.com](mailto:contact@cavalaire-environnement.com)**

**Et le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, en indiquant sur celui-ci « Cotisation CSBC ».**

**RIB CSBC : FR76 1831 5100 0008 0020 0590 637**

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE (CSBC)

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## BULLETIN D'ADHÉSION

### Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire

Association Loi de 1901, à vocation de protection de l'environnement

*À ne pas utiliser pour un renouvellement d'adhésion ou pour simplement régler une cotisation*

J'adhère au Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse locale : (Cavalaire, La Croix-Valmer,...): .....

.....

Adresse de la résidence principale où doit être envoyé le courrier : .....

.....

Adresse électronique : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

*Toutes vos coordonnées sont conservées de façon strictement confidentielle*

**Montant de la cotisation 30 € premier membre, 20 € conjoint, 5 € jeunes de moins de 18 ans et étudiants de moins de 26 ans.**

Montant de la cotisation versée : .....

Montant du don éventuel : .....

Total du versement : .....(Chèque à l'ordre du CSBC)

*Chaque début d'année un certificat fiscal vous sera adressé afin de vous permettre de déduire de votre déclaration des revenus la somme versée au CSBC. (Réduction impôt 66 % du versement)*

Cavalaire le : .....

Signature

Siège social : 1423 Bd de l'Eau Blanche 83240 Cavalaire sur Mer

Tel 04 94 46 29 79 – 06 66 33 51 98

Adresse mail : [contact@cavalaire-environnement.com](mailto:contact@cavalaire-environnement.com)

Site internet : <http://cavalaire-environnement.com>

Siège social: 1423, Boulevard de l'Eau Blanche 83240 Cavalaire Tél : 04 94 46 29 79 ou 06 66 33 51 98  
e-mail : [contact@cavalaire-environnement.com](mailto:contact@cavalaire-environnement.com) site web : <https://www.cavalaire-environnement.com>